

Écrit par André Henry

Mardi, 20 Novembre 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 20 Novembre 2007 20:09



Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'isolation thermique des bâtiments est une priorité que le secteur privé ne peut et ne veut absolument pas assumer. La solution doit donc passer par une initiative intégralement publique. Il y a plus de 20 ans, des travailleurs menacés de licenciement ont tenté, par un combat exemplaire, d'obtenir leur reconversion par la création d'une entreprise publique d'isolation thermique et de rénovation des bâtiments. Un combat plus que jamais d'actualité qui permettrait d'articuler la lutte sociale pour l'emploi et la lutte pour le climat. La LCR, (à l'époque la LRT) a été sans défection aux côtés de ces travailleurs. Un de nos camarades, André Henry, délégué principal de Glaverbel-Gilly, a dirigé ce combat de bout en bout. Il en retrace ici ses principaux épisodes.

En février 1975, menacés de licenciement, les travailleurs de Glaverbel-Gilly arrachaient des accords qualifiés d'«historiques» pour le mouvement ouvrier en Belgique. En effet - et c'était probablement une première en Europe -, après un mois et demi de grève avec occupation, les verriers de Glaverbel-Gilly imposaient à la multinationale BSN leur reconversion, avec le maintien intégral de leur salaire, dans l'attente des emplois nouveaux promis.

Un tel accord n'était pas tombé du ciel, ni de la philanthropie de la multinationale; il fut arraché par une grève liée à des objectifs anticapitalistes clairs, précis, animée et vitalisée par une démocratie syndicale sans faille fondée sur une combativité exemplaire et la solidarité du mouvement syndical, régional et même international, soutenue, dans tout le pays, par des comités de solidarité. Mais cet accord (tout comme les 6 autres qui ont suivi) a été violé par BSN, avec la complicité des pouvoirs publics. Pendant 9 longues années, les «excédentaires» de Glaverbel ont tenu bon contre vents et marées, exigeant la concrétisation de la reconversion inscrite dans les protocoles d'accords successifs.

1979-80: La bataille pour une entreprise publique d'isolation

Le 3 juillet 1979, un nouvel accord est signé par Glaverbel-BSN, le gouvernement de l'époque PSC-PS de Martens-Spitaels et les organisations syndicales. Il concerne les travailleurs de Glaverbel-Gilly, ceux de l'ex-Caisserie et les excédentaires de Splintex, en tout 270 travailleurs sans emploi. Ce nouvel accord prévoit la reconversion totale dans le secteur verrier de tous les travailleurs privés de leur emploi dans « l'isolation thermique et la rénovation de l'habitat et des bâtiments publics en Wallonie ». Il y a également maintien du salaire pendant la période de formation. Cet accord n'est pas, lui non plus, tombé du ciel. Il a fait suite à une nouvelle grève régionale du verre, animée par un comité de grève régional réunissant toutes les entreprises.

Les travailleurs concernés font toujours partie du personnel jusqu'à leur reconversion après un passage par un stage de formation-reconversion. Après avoir étudié ce projet, les travailleurs réunis en assemblée décident de lancer une formation collective sous leur propre contrôle et de ne pas accepter les formations individuelles de l'Onem. Cette dernière et le gouvernement refusent d'abord ce choix et, malgré les primes élevées offertes par Glaverbel, les travailleurs ont maintenu leur volonté d'une formation-reconversion collective. Suite à une lutte déterminée (occupations de l'Onem), leurs revendications furent finalement acquises; la formation collective pouvant enfin démarrer en mars 1980 dans les anciens établissements de l'entreprise Léonard-Giot à Marchienne-au-pont, lieu choisi par les travailleurs eux-mêmes.

Le projet de « rénovation-isolation », prévu dans l'accord de 1979 devait, pour l'essentiel, être pris en charge pour les pouvoirs publics, mais il n'était pas précisé s'il devait se réaliser dans le cadre d'une (ou plusieurs) entreprise privée, mixte ou publique. Afin de pousser les pouvoirs publics à concrétiser ce projet et pour ne plus être victimes des multinationales et du privé, les travailleurs ont alors élaboré en assemblée générale une proposition de loi pour la création d'une entreprise publique pure, sans participation du privé, dans le domaine de l'isolation et de la rénovation énergétique pour la Région wallonne.

Cette proposition de loi a été déposée au parlement par 5 parlementaires de Charleroi: Philippe Busquin, Jacques Van Gompel, Willy Burgeon pour le Parti Socialiste, Georges Glineur pour le Parti Communiste et Robert Moreau pour le Rassemblement Wallon (RW). En vue de soutenir la lutte des verriers pour l'entreprise publique pure, un comité de soutien se constitue à Charleroi, composé de la Centrale Générale FGTB, l'interprofessionnelle FGTB et CSC, des organisations politiques - le PS, RW, PC, la LRT (LCR), TPO (PTB)... - et des organisations socio-culturelles. Le Congrès interprofessionnel FGTB de Charleroi a appuyé cette revendication. Georges Debunne, alors secrétaire national de la FGTB et des milliers d'autres personnes (permanents, délégués, militants syndicaux, responsables politiques) dans l'ensemble du pays signent la pétition appuyant la revendication des travailleurs du verre.

Un projet socialement-écologiquement utile et économiquement viable

L'élaboration du projet de loi a permis aux travailleurs de bien vite découvrir que l'isolation thermique et la rénovation de l'habitat étaient un créneau nouveau et d'utilité publique et qu'elle permettait de répondre concrètement au problème posé par la crise de l'énergie. Aujourd'hui, un tel projet serait plus que jamais d'actualité. Dans un dossier réalisé par les travailleurs excédentaires de Glaverbel, on peut lire qu'« Il faut justifier la création d'une entreprise publique dans le cadre de la lutte contre la crise de l'énergie, mais aussi de prouver que cette entreprise doit être reconnue « d'utilité publique ». Nous entendons par là que son caractère social doit primer sur la recherche du profit qui, elle, se fait toujours au détriment du social ».

A l'époque, une étude du Conseil central de l'Economie, estimait qu'un tel projet pouvait créer de 6000 à 8000 emplois au niveau national. Une étude réalisée par l'Office de Promotion Industrielle (OPI) confirmait qu'une telle opération « reconversion-isolation » dans le bâtiment pouvait amener, dès le 2ème trimestre 1980 pour la région de Charleroi la création de 600 emplois « ouvriers » et 100 « appointés ». L'incidence d'un tel projet sur le budget de l'État (toujours selon l'OPI) aboutissait à un solde positif qui, en début de période, pouvait tourner aux alentours de 3,5 à 4,5 milliards d'anciens FB (allocations de chômage en moins, TVA/travaux, contributions et cotisations sociales, taxes sur bénéfices supplémentaires, etc...).

Au niveau des possibilités de créations d'emplois, les chiffres cités par le Conseil central de l'économie et l'OPI sont pour aujourd'hui encore tout à fait valables. D'un point de vue social, un tel projet a donc toujours toute son utilité. Il remettrait au travail des milliers de chômeurs dans des emplois stables et de qualité. Il permettrait de plus de réaliser des économies d'énergies

phénoménales grâce à l'isolation thermique systématique des bâtiments et de limiter ainsi drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dues au chauffage. Au niveau national, toujours selon les calculs du Conseil central de l'économie de l'époque, cette économie permettrait de récupérer une capacité d'énergie égale à la production annuelle de deux centrales nucléaires.

Les excédentaires de Glaverbel, en formation-reconversion, sont parvenus à rassembler un carnet de commandes assurant le travail de 100 ouvriers pendant un an. En juin 1981, l'entreprise publique est officiellement créée, sous le nom de SETIR (Société d'Exécution des Travaux d'Isolation Rénovation). Le fonds social garantissant le revenu des travailleurs – un cas unique en Belgique ! - est prolongé d'un an ; les travailleurs restent inscrits sur le registre du personnel de Glaverbel. De plus, des emplois sont promis dans d'autres entreprises à créer. C'est presque la victoire...

1981-83: Le patronat contre-attaque, les directions du mouvement ouvrier capitulent et le gouvernement donne le coup de grâce

Nous savions que le combat pour l'entreprise publique allait devoir affronter, outre l'hostilité du patronat, le pouvoir politique et les directions bureaucratiques des organisations du mouvement ouvrier. Les premiers coups viennent de la démocratie-chrétienne. Dès novembre 1979, Philippe Maystadt, secrétaire d'Etat (CDH, le PSC à l'époque) à l'Economie Régionale Wallonne défend la proposition d'une agence de commercialisation et de promotion, ainsi qu'une entreprise d'intérêt public de stockage et de distribution de matériaux isolants qui seraient au service des entreprises privées (PME) et qui bénéficieraient d'une aide de l'Etat. L'interprofessionnelle CSC et le Mouvement Ouvrier Chrétien de Charleroi, qui avaient d'abord soutenu la proposition de Loi et fait partie du comité de soutien, s'en dégagent par la suite.

La Chambre patronale de la construction lance alors une campagne contre l'entreprise publique. Dans son journal du 18 septembre 1980, elle écrit « qu'elle met tout en œuvre afin d'éviter la création d'une entreprise publique dans l'isolation (...), en collaboration étroite avec la Chambre syndicale de Charleroi ». La SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie) dirigée par le PSC, Antoine Humblet, refuse de débloquer les 18 millions de subsides à la SETIR, dont le principe a été décidé par l'Exécutif de la Région Wallonne. Une partie de ping-pong commence entre la SRWI et l'Exécutif lui-même, présidé par J.M. Dehousse, ministre PS. Mais ce n'est pas une partie de bras de fer. En effet, le 9 février 1981, l'Exécutif Régional Wallon charge le secrétaire d'Etat Wathelet de demander à la SRIW «de favoriser pour tout le territoire de la région wallonne dans le respect des règles de la libre concurrence et en concertation avec les organisations professionnelles compétentes, la création d'une ou plusieurs entreprises privées, mixtes ou publiques, susceptibles de travailler ce nouveau créneau» (isolation et rénovation urbaine).

Sous l'impulsion de Guy Spitaels, le Parti socialiste retire de fait son soutien à la proposition de loi et dépose une autre proposition de loi pour la « relance sélective » de la construction par des cadeaux au privé. L'interprofessionnelle FGTB de Charleroi ne fait rien pour imposer la survie et le développement de la SETIR.

On comprend dès lors pourquoi cette société, entièrement publique, est restée une coquille juridique, quasiment vide, avec un capital initial de 9 millions, 6 travailleurs, 1 directeur et une secrétaire. Pendant 9 mois, la SETIR doit attendre l'agrément du Ministère des Travaux Publics, obligatoire pour les adjudications ; ce qui lui fait perdre plus ou moins 20 millions de commandes fermes. En août 1983, la SRIW liquide la SETIR, s'appuyant sur la loi permettant la liquidation d'une entreprise qui a consommé la moitié de son capital.

Or, si la SETIR a dû manger la moitié de son capital, c'est essentiellement en raison du sabotage de l'actionnaire public, la SRIW, qui a refusé de débloquer les 18 millions de subsides octroyés par l'Exécutif Wallon, mais qui, quelques jours avant l'annonce de la liquidation octroyait une aide de 20 millions à une autre entreprise d'isolation, la SIT (société d'isolation thermique), entreprise publique, mais dont le rôle est de prospecter et de développer le marché de l'isolation au profit du privé.

Ce sabotage, véritable coup de poignard dans le dos, découlait bel et bien d'un choix politique conscient et non pas d'un choix économique (le cahier de commandes de la SETIR, en juin '83, était déjà rempli jusqu'au début octobre). Il s'agissait de saboter et liquider, grâce à la capitulation des dirigeants du PS et des directions syndicales, une entreprise publique pure et sous contrôle ouvrier, destinée à la reconversion des excédentaires de Glaverbel.

Les excédentaires refusent de capituler, il faut donc les briser: Début 1983, les délégués des excédentaires sont exclus du comité du verre de la Centrale Générale (FGTB), qu'ils avaient contribué à créer eux-mêmes, 10 ans plutôt et qui avait pour tâche de coordonner l'action syndicale au niveau des différents sièges. En octobre 1983, le délégué principal des excédentaires, est exclu bureaucratiquement du comité exécutif de la Centrale Générale de Charleroi.

Le ministre Hansenne (PSC) et l'ONEm profitent bien sûr de ce climat pour donner le coup de grâce : le fonds social est définitivement supprimé le 30 juin 1983, les excédentaires sont donc des chômeurs comme les autres. Ils peuvent faire une croix sur les emplois promis ou sur les possibilités effectives d'embauche à Glaverbel. En 1984, on peut estimer qu'une cinquantaine de travailleurs sont reclassés dans des coopératives: fabrique de surgelés, de placement de double vitrage, garage etc... Mais les travailleurs excédentaires n'ont jamais considéré les coopératives comme une solution pour la reconversion. Face aux fermetures, aux licenciements, ils ont défendu d'autres solutions.

La Société d'Exécution des Travaux d'Isolation Rénovation

La SETIR (Société d'Exécution des Travaux d'Isolation Rénovation), officiellement créée en 1981, a été sabotée dès sa naissance malgré la viabilité économique du projet. Les travailleurs avaient parfaitement raison lorsqu'ils affirmaient que si l'entreprise publique d'isolation-rénovation publique ne possédait le monopole du marché, elle serait sabotée par le secteur privée avec l'appui des pouvoirs politiques. Cette entreprise devait également, pour eux, posséder un label. Tout bâtiment qui serait thermiquement isolé sans ce label ne devait bénéficier d'aucune aide publique à la construction, cette clause étant nécessaire afin d'éviter une concurrence insoutenable et donner plus d'assise à l'entreprise publique. Une autre revendication avancée par les travailleurs suite à leur expérience de formation collective est que la SETIR devait créer des sites dans chaque province de la Région wallonne. Il fallait également garantir à long terme le caractère intégralement public de l'entreprise ; pas question d'en faire une société mixte dès qu'elle aurait développé son marché et acquis une certaine rentabilité.

L'importance d'une formation collective pour l'isolation et la rénovation

Certains ne comprennent toujours pas l'utilité d'une formation collective pour la création d'une entreprise publique dans l'isolation et la rénovation des bâtiments. Lorsque l'on connaît la nature des travaux à effectuer, il apparaît qu'il faut à tout prix dépasser le cloisonnement traditionnel par corps de métiers. Les travaux d'isolation requièrent en effet des équipes polyvalentes de travailleurs. Il est donc plus avantageux de miser sur la création d'une nouvelle entreprise capable de réaliser l'ensemble de ces travaux et non de les disperser. Une meilleure organisation et planification des tâches sur les chantiers en découle puisque les différents travailleurs oeuvrent en équipes et sont organisés au sein d'une même entreprise, qu'ils ont suivi la même formation, qu'ils se transmettent plus facilement l'information et l'expérience nécessaires. Cela réduit également les coûts puisqu'il ne faut établir qu'un seul devis pour

l'ensemble des opérations.

Mais, au-delà de ces aspects pratiques, il y a surtout l'expérience commune qu'elle permet, favorisant ainsi la camaraderie collective. L'expérience vécue par les travailleurs excédentaires le confirme ; il existait une magnifique ambiance de camaraderie dans la mesure où tous se connaissaient depuis des années pour avoir travaillé dans la même entreprise. Cette dimension collective reste essentielle et elle aurait dû être mise en avant lors des licenciements que l'on a connu à Splintex ou à VW-Forest. Car, en plus de la peine de perdre son emploi et son salaire, il y a celle de la séparation de ses compagnons de travail, de la camaraderie et de la solidarité vécue dans l'entreprise commune, des luttes syndicales menées ensemble. La séparation d'un collectif de travail et de lutte cause de grandes peines qui ne se gomment pas facilement, qui restent gravées dans le cœur et la mémoire. Le fait qu'un tel collectif de travailleurs ne se sépare pas suite au licenciement, mais qu'il continue à exister dans la création de nouveaux emplois, d'une nouvelle entreprise publique qu'il a la charge de « construire » lui-même est donc d'une grande importance morale pour ces travailleurs et leurs familles. Les travailleurs excédentaires de Glaverbel constituent un bel exemple dans ce domaine. Cette camaraderie retrouvée au sein de la formation collective leur a permis de remettre sur pied leurs structures syndicales et de poursuivre le combat.

Ils ont ainsi continué leurs assemblées syndicales; ils ont élu leurs délégués et une commission ouvrière qui avait pour fonction de contrôler la formation collective. Des groupes de travail étaient composés par 25 travailleurs qui élisaient chacun un responsable qui se réunissaient avec la délégation syndicale pour faire le point sur la formation, sur les revendications à avancer par rapport à cette dernière ou pour la lutte pour l'entreprise publique. C'est de ce combat qu'est né en 1977 la FUNOC (Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi), et Archipel (asbl de formation-reconversion), créées avec l'appui de la FGTB et de la CSC, toutes deux reconnues par l'ONEM et le FOREM.

La formation collective des travailleurs pour leur reconversion dans l'isolation thermique et la rénovation des bâtiments est un combat qu'il faut reprendre aujourd'hui. Dire que les travailleurs ne sont pas en faveur de mesures écologiques est faux. Ce sont eux qui sont touchés dans leur vie quotidienne comme sur leurs lieux de travail. Ce qu'ils rejettent, ce sont les mesures écologiques prises sous l'angle libéral, déterminées par le marché et la loi du profit. Une écologie réellement sociale doit s'affranchir de ces lois du marché et du profit.

Pour un service public du logement et de l'isolation

En Belgique, le secteur du bâtiment constitue une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) puisqu'il représente 21,8% des émissions totales, en augmentation de 11,6% par rapport à 1990. Outre son impact écologique, le secteur du logement est également caractérisé par la vétusté des bâtiments, par le nombre insuffisant de logements sociaux (le marché locatif belge ne compte que 8% de logements sociaux alors que la moyenne européenne est de 17%) et par une spéculation foncière et immobilière intense sur le marché privé, qui entraîne une hausse des prix d'achat et de location. Cette hausse continue et sans frein fait qu'aujourd'hui, pour 50% des gens, le coût du logement représente 41% de leur revenu.

Vétusté et prix du logement ont un impact direct sur la crise climatique. 60% des bâtiments dans l'UE ne sont pas équipés de double vitrage ; or, à elle seule l'isolation thermique des édifices existants réduirait de 42% les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du logement. Mais une mesure aussi simple que l'isolation systématique des bâtiments se heurte au fait que beaucoup de gens n'ont pas les moyens de faire les investissements nécessaires (vu les prix élevés des matériaux), ou ne sont pas propriétaires de leur logement (il y a 26% de locataires en Belgique, 58% à Bruxelles). Tout en augmentant périodiquement les prix de vente et les loyers, les propriétaires ne veulent pas faire les travaux nécessaires et les grandes entreprises de construction ne cherchent qu'à réduire les coûts afin de dégager le maximum de

profits. La logique capitaliste du marché s'oppose ici clairement à la réduction des émissions de GES et au droit social élémentaire à un logement décent.

Or, avec une volonté politique, un financement public et une initiative publique, cet obstacle serait surmonté aisément, tout en créant de nombreux emplois stables.

C'est pourquoi la LCR défend:

- La création d'un service public du logement et de l'isolation qui doit procéder à:
 - L'isolation systématique et gratuite des bâtiments (murs et toiture, installation de double vitrage) afin de réduire la facture énergétique des ménages et les émissions de GES.
 - L'installation progressive de nouveaux modes de production de chauffage et d'électricité; solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, systèmes de cogénération. L'installation de panneaux solaires thermiques sur tous les bâtiments publics.
- La création d'entreprises publiques de production de matériaux isolants (verrerie, fibres, etc.), réduction des prix de vente de ces matériaux.

L'isolation et la rénovation publique des bâtiments : bon pour l'emploi et le climat

Écrit par André Henry

Mardi, 20 Novembre 2007 01:00 - Mis à jour Mardi, 20 Novembre 2007 20:09

- Des programmes de formation en isolation thermique et en utilisation de matériaux écologiques et d'énergies renouvelables dans les écoles de construction et les centres de formation professionnelle.

- L'application obligatoire des concepts de « maisons passives » (qui produisent autant d'énergie qu'elles en consomment) et de "maisons positives" (qui produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment) pour toute construction résidentielle nouvelle.

- L'augmentation massive du nombre de logements sociaux (150.000 au moins sont nécessaires pour répondre à la demande actuelle) par des constructions nouvelles, par la réquisition et la réhabilitation des bâtiments laissés vides pour cause de spéculation.

- La réduction et le contrôle strict des prix fonciers, immobiliers et locatifs. Le coût du loyer ne doit pas dépasser 25% du revenu.

Extrait du « [Programme d'urgence anticapitaliste face au changement climatique](#) » de la LCR